

# INDICE DE RISQUE 2013 BELGIQUE

## L'indice de risque est calculé par Intrum Justitia

Intrum Justitia collecte des données auprès de dizaines de milliers d'entreprises en Europe depuis 2000. Ces données sont enrichies d'informations statistiques et économiques, de même que de données produites par Intrum Justitia. Toutes ces informations permettent de calculer l'indice de risque national et l'indice de paiement européen. L'indice de risque national reflète le risque de paiement propre à un pays.

## Principales conclusions

- Le délai de paiement en jours a baissé, la part de créances perdues a augmenté
- 52 % des participants à l'enquête pensent que le risque lié à leurs débiteurs s'accroîtra, ces 12 prochains mois
- En cas de problèmes de trésorerie, le principal fournisseur est payé le premier



## Indice de paiement

● 2009	156
● 2010	156
● 2011	156
● 2012	157
● <b>2013</b>	<b>158</b>

Indice de risque	Explication des valeurs d'indice de risque
100	Aucun risque de paiement, paiement à la livraison, prépaiement, pas de crédit
101 - 129	Profil de risque fiable, restez vigilant pour préserver ce profil
130 - 139	Profil de risque moyen, intervention nécessaire : prenez des mesures dès maintenant
140 - 149	Profil de risque moyen, prenez immédiatement des mesures pour limiter le risque
150 - 159	Profil de risque moyen à élevé, limitez le risque
160 - 169	Profil de risque élevé, limitez immédiatement le risque
>170	Cas extrême d'urgence, prenez des mesures pour limiter le profil de risque

## Développement économique

	Moyenne EU27	
PIB par habitant en euros	29.508	
Croissance du PIB	-0.2	-0.3
Inflation	2.6	2.5
Taux de chômage	8.2	10.9

(estimations Eurostat pour 2012)

## Les principaux pays d'exportation sont :

Principaux pays d'exportation	Indice de risque
🇺🇸 Royaume-Uni	162
🇩🇪 Allemagne	144
🇳🇱 Pays-Bas	154
🇫🇷 France	152

## Part des créances (%)



L'économie belge a stagné, ces deux dernières années, et 2013 ne préfigure pas de changement de tendance immédiat. L'euro fort, les nouvelles économies budgétaires, le risque d'une récurrence de la crise euro et l'accès difficile au crédit entravent l'activité économique dans la zone euro. La Belgique ne peut échapper au marasme. Pour toute l'année, la croissance économique est attendue (légèrement) dans le rouge pour la deuxième année consécutive, ce qui ne s'était plus vu depuis plus de 50 ans. La timide reprise que l'on connaîtra au second semestre devrait se prolonger en 2014. Il convient, cependant, de ne pas anticiper une croissance soutenue.

Confrontées au défi majeur du vieillissement de la population, les finances publiques sont, elles aussi, mises à rude épreuve en regard des objectifs budgétaires. Les pouvoirs publics n'auront donc qu'une faible marge de manœuvre pour des mesures de relance.

Vous trouverez une information de fond sur les principaux pays d'exportation dans le rapport « European Payment Index 2013 ». Vous pouvez demander le rapport « European Payment Index 2013 » sur <http://www.intrum.com/be/fr/demandez-rapport-epi/>

## Décalage de paiement

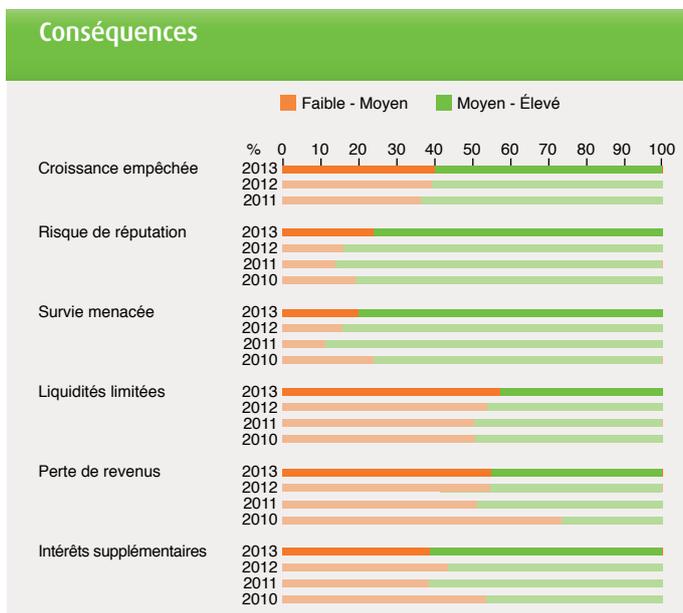
La part des créances affiche des changements minimes par rapport à 2012. La part a augmenté dans les sections « A 30 jours » et « Plus de 90 jours ».

Par rapport à 2012, les délais contractuels dans le secteur B2B ont diminué de 5 jours. Concrètement, cela signifie que les délais de paiement contractuels se réduisent au sein des entreprises B2B afin de réduire aussi le risque.

La diminution du délai de paiement dans tous les secteurs est particulièrement notable. Nous constatons même une diminution significative au niveau des pouvoirs publics (de 31 à 27 jours de délai), résultant de l'accent croissant mis par les pouvoirs publics sur les arriérés de paiement. En dépit de cette évolution positive, les pouvoirs publics belges restent en retrait du peloton européen en matière de comportement de paiement.



Evolution du paiement (en jours)	Particuliers B-2-C	Business B-2-B	Pouvoirs publics
Délai de paiement moyen	20	30	45
Durée moyenne de paiement	34	48	69
<b>Délai moyen 2013</b>	<b>14</b>	<b>18</b>	<b>24</b>
Délai moyen 2012	16	19	28
Délai moyen 2011	16	15	27
Délai moyen 2010	12	17	31
Délai moyen 2009	12	17	31



### Perte de paiement

Le pourcentage de créances passées en pertes a augmenté pour passer de 2,7 % à 2,8 % en Belgique. Le pourcentage européen moyen de perte est passé de 2,8 % dans l'étude 2012 à 3,0 % dans la dernière étude 2013. Annuler une créance est mauvais pour toute entreprise et empêche, entre autres, de nouveaux investissements.

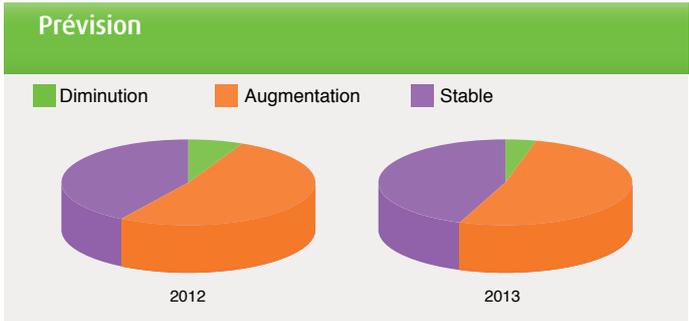
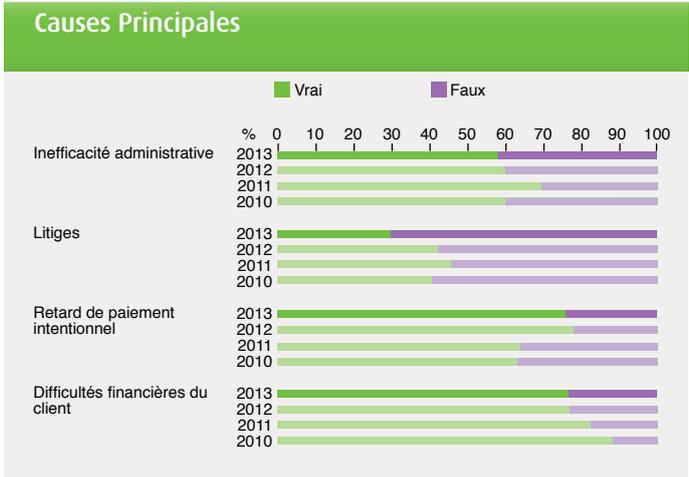
### Conséquences des retards de paiement

Lorsque les sondés sont interrogés quant aux conséquences auxquelles les entreprises font face à la suite de paiements tardifs, 55 % (51 %) indiquent avoir subi une perte de revenus liée au paiement tardif et 54 % (50 %) ont ressenti un resserrement de liquidités. Cette année, les CFO/directeurs financiers ont également été sondés sur ce qu'ils pensent être les principales causes du paiement tardif de leurs clients. Quelque 77 % (77 %) (82 %) ont indiqué que l'origine des retards résidait dans les difficultés financières de leurs clients. Dans de nombreux pays, cette situation s'apparente à un cercle vicieux, car être payé en retard signifie que l'on paie soi-même plus tard aussi. Parmi les sondés, 76 % (78 %) (64 %) ont indiqué que les paiements tardifs étaient également intentionnels.

### Risque de paiement prévu pour les 12 prochains mois

Les sondés se montrent aussi pessimistes que l'an dernier en Belgique, 52 % d'entre eux estiment toujours que les risques émanant des débiteurs de leur entreprise vont continuer d'augmenter au cours des 12 prochains mois. Un peu plus de répondants pensent que la situation restera stable.

Qu'en est-il du DSO (Days sales outstanding) ? 40 % des entreprises font état d'une augmentation du DSO, ce qui laisse supposer que ces entreprises attendraient plus longtemps pour recouvrer leur argent. 42 % des entreprises n'ont noté aucun changement du DSO, alors qu'il a diminué pour 18 % d'entre elles en raison de l'attention accrue portée à leurs activités de recouvrement.



Le DSO moyen de votre entreprise a-t-il évolué par rapport à la même période un an auparavant ?  
 (DSO = Days sales outstanding)

Aucun changement	42 %
Augmentation du DSO	40 %
Diminution du DSO	18 %

Lorsque les entreprises sont interrogées sur les conséquences de la récession sur leur activité, 59 % d'entre elles affirment être confrontées à une baisse des liquidités. Par rapport à l'année passée, nous constatons une nouvelle augmentation (55 %). Les investissements dans l'innovation sont de plus en plus touchés par la récession. C'est désormais le cas pour 38 % des sondés (contre seulement 34 % l'année dernière). Cette tendance est néfaste pour le développement futur de nouveaux produits et services.

#### Législation

La directive européenne sur les délais de paiement (B-2-B et secteur public) était connue de 33 % (42 %) des sondés. Quelque 41 % (35 %) pensent que disposer d'une législation effective pour recouvrer les créances B-2-C (particulier) les aiderait à améliorer leur situation financière.

Les sondés étaient 72 % à ne ressentir aucun effet et 23 % à ne pas savoir/ne pas avoir d'avis en 2012. Les sondés sont 68 % à ne ressentir aucun effet et 30 % à ne pas savoir/ne pas avoir d'avis en 2013.

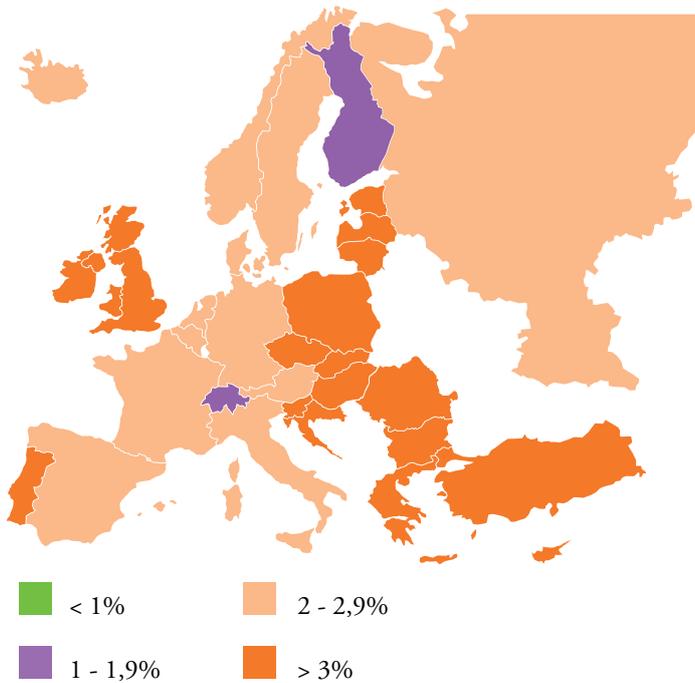
Estimez-vous que votre gouvernement national met tout en œuvre pour protéger les entreprises du risque/des effets néfastes des paiements tardifs ?

	2012	2013
Oui	16 %	10 %
Non	57 %	65 %
?	27 %	25 %

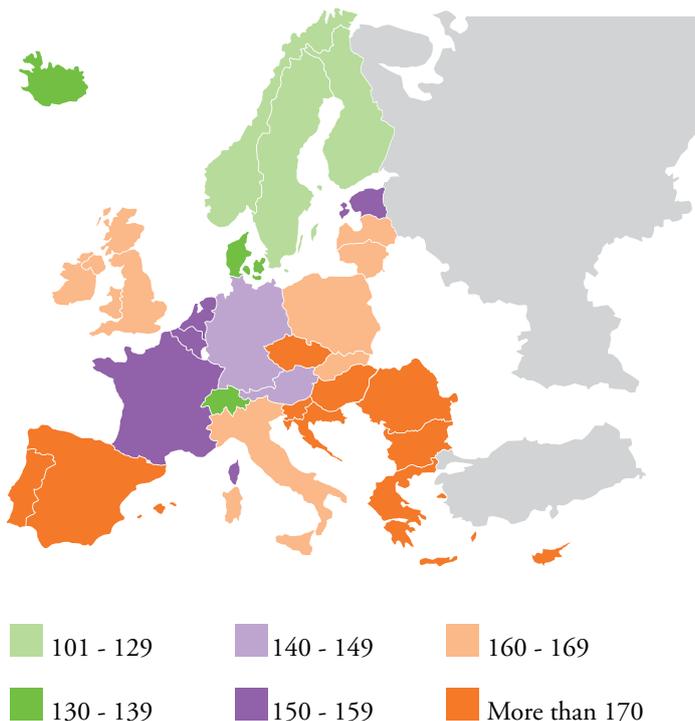
De plus en plus de répondants sont convaincus que les pouvoirs publics pourraient faire davantage d'efforts pour endiguer l'impact des défauts de paiement. La confiance dans l'octroi de crédit par nos institutions financières continue de diminuer. La proportion dont la confiance diminue passe, en effet, de 44 % en 2012 à 47 % en 2013.



### Taux de pertes sur créances irrécouvrables 2013



### Indice de risque 2013



Banques	2012	2013
Hausse de la confiance	4 %	1 %
Baisse de la confiance	44 %	47 %
Pas de changement	52 %	52 %

En dépit du désavantage qu'il y a à ne pas chercher un paiement précoce, quelque 52 % des entreprises européennes attendent encore en moyenne 86 (91) jours avant de transférer leurs créances à un bureau spécialisé en gestion du crédit, selon la dernière étude EPI d'Intrum Justitia.

Quelque 58 % (63 %) (55 %) des répondants belges attendent 85 (92) (105) jours avant de transmettre leurs créances à un spécialiste.

La principale mesure que prendraient les entreprises pour échapper aux tensions de trésorerie serait de suivre plus activement leurs recouvrements. Cela indique un intérêt accru pour la gestion du crédit. Dans 19 % des cas, les entreprises retarderaient également leurs paiements. Cette dangereuse spirale doit être évitée à tout prix.

Dans l'ordre des paiements, les entreprises belges indiquent régler d'abord les factures de leur fournisseur principal. Les factures et les taxes des pouvoirs publics arrivent en deuxième position. La Belgique se démarque, en l'occurrence, du classement européen dans lequel les pouvoirs publics sont cités en premier. La troisième position est attribuée aux factures d'entreprises d'utilité publique, ce qui coïncide avec les conclusions internationales.

Les factures des fournisseurs internationaux, citées en dernier dans la liste des priorités, posent question. Les entreprises orientées vers l'exportation doivent y rester vigilantes et engager les moyens adéquats pour éviter à temps une situation problématique et la résoudre.

### Conclusions européennes

Les retards et les défauts de paiement n'ont jamais été si courants sur l'ensemble du territoire européen. Selon le tableau dressé par l'European Payment Index de 2013, la plupart des 29 pays européens sur lesquels porte l'enquête présentent un profil de risque nécessitant d'urgence l'adoption de mesures, afin d'éviter que la situation financière ne se détériore davantage. L'incapacité ou le refus des

### Que feriez-vous si vous ressentiez un resserrement des liquidités ?

#### Principale action OUI %

1	Je relance activement les clients en retard de règlement	36 %
2	Je retarde le paiement de mes propres factures	19 %
3	Je réduis mes coûts et frais généraux	10 %
4	Je négocie des délais de paiement plus longs avec mes fournisseurs	8 %
5	Je facture mes clients plus rapidement	7 %
6	Je propose des réductions pour motiver mes clients à payer plus rapidement	6 %
7	Je réduis mes stocks	5 %
8	Je fais appel à l'affacturage/Je vends des factures	3 %
9	J'emprunte à la banque	3 %
10	J'augmente les fonds de roulement	2 %

#### Supposons que vous ne disposiez pas de la trésorerie nécessaire pour payer vos factures. Dans cette situation, quelle facture allez-vous payer ?

1	Facture de votre principal fournisseur
2	Facture des pouvoirs publics (taxes, impôts et cotisations)
3	Facture des entreprises de service public (gaz, eau, électricité)
4	Intérêts exceptionnels et amortissements à la banque, au partenaire financier
5	Facture la plus ancienne
6	Facture du fournisseur qui met le plus la pression
7	Facture du fournisseur avec le montant le plus élevé
8	Facture du fournisseur avec lequel vous avez de bonnes relations
9	Facture de votre fournisseur local
10	Facture internationale (pas dans votre pays)

consommateurs, des entreprises et des pouvoirs publics d'honorer leurs dettes à échéance a entraîné une augmentation de 7 % des créances (2,8 % -> 3,0 %) qui ont dû être annulées, car irrécouvrables, pour atteindre la somme de 350 milliards d'euros.

Le coût du ralentissement devient évident. L'enquête EPI de cette année envoie un message clair de la part des 9.800 répondants. 48 % d'entre eux affirment avoir réduit leurs investissements dans le domaine de l'innovation en raison de la détérioration de la situation financière, 61 % indiquent avoir vu chuter leur chiffre d'affaires, 57 % précisent que leurs liquidités ont subi les répercussions de la situation économique difficile et 49 % affirment ne pas avoir constaté de croissance organique au sein de leur entreprise.

Il va sans dire que la tendance ne semble pas laisser beaucoup de place à la reprise économique si l'environnement commercial européen, avec les petites et les moyennes entreprises (PME) au premier plan, continue à renoncer à l'innovation et à la croissance.

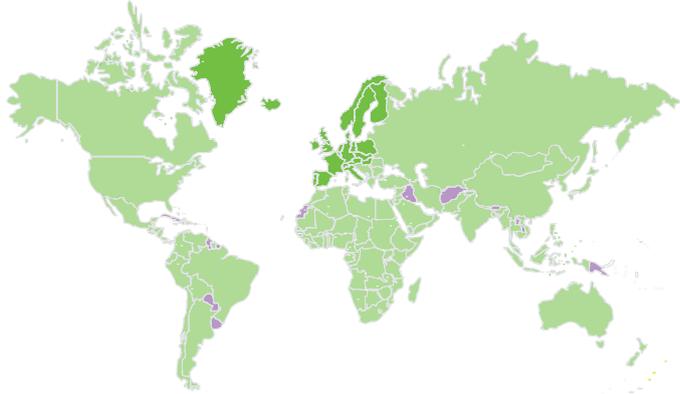
Pour ce qui est du côté positif, certains enseignements essentiels semblent avoir été tirés des années de marasme économique. Par exemple, le nombre de jours que les entreprises laissent s'écouler après l'échéance de leurs créances avant d'en confier le recouvrement à un prestataire spécialisé a diminué dans la plupart des pays (20). Et, avec la tendance à la diminution des délais de paiement contractuels, la durée moyenne de paiement en jours diminue dans tous les secteurs.

L'enquête EPI Intrum Justitia pour 2013 s'est également penchée sur la priorité accordée par les entreprises à leurs différents créanciers. Comme on pouvait s'y attendre, la plupart des répondants ont déclaré régler, en premier lieu, les factures émises par le secteur public, et notamment celles afférentes aux impôts et à d'autres charges. En deuxième lieu, la priorité est accordée aux règlements des factures du fournisseur le plus important, et en troisième lieu, aux factures de service public. Les factures internationales sont les dernières à être payées, sur une liste de dix postes, ce qui pourrait ne



**Intrum Justitia offre une solution globale mondiale grâce à ses implantations et à son réseau de partenaires agréés**

● Intrum Justitia ● Réseau Intrum ● Couverture en fonction des besoins



pas constituer un développement très positif du point de vue des exportations. Enfin, il n'y a plus guère de doute quant au fait que les retards de paiement constituent un fléau qui menace la viabilité des entreprises européennes ; 50 % (43 % en 2012) des répondants ont en effet affirmé sans ambiguïté que les factures impayées font obstacle à la croissance de leurs entreprises.

Malgré la conjoncture difficile, les entreprises pourraient en faire plus pour prévenir les paiements tardifs et les défauts de paiement, du profilage de leurs clients dès le début de la relation à la mise en place de relances rapides et d'actions correctives lorsqu'un retard de paiement survient.

Voici nos recommandations :

#### **Comment donner un coup de pouce à votre entreprise ?**

1. Elaborez et mettez en œuvre une politique de crédit étayée afin de gérer vos risques et d'augmenter vos recettes.
2. Suivez chaque étape de votre processus de gestion.
3. Veillez à identifier le client avec qui vous faites des affaires.
4. Concluez un accord clair avec votre client, reprenant toutes les conditions de la transaction.
5. Intégrez les services marketing, commercial et financier dans la lutte contre les défauts de paiement.
6. Vérifiez régulièrement l'adresse de vos clients.
7. Surveillez les informations économiques et sectorielles, de même que la solvabilité de vos clients principaux.
8. Envoyez rapidement des rappels et facturez éventuellement des intérêts de retard.
9. Elargissez et équilibrez la structure de votre clientèle.
10. N'attendez jamais : prenez immédiatement des mesures pour être payé.

